TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-584 DU 20 DECEMBRE 1996

portant nomination au Parquet Général de la Cour Suprême.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

VU le Décret N° 96-299 du 18 Juillet 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme ;

SUR proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme, après avis du Conseil Supérieur de la Magistrature ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 11 Décembre 1996,

D E C R E T E :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Parquet Général de la Cour Suprême :

Procureur Général : Monsieur Alexis NOUKOUMIANTAKIN

Avocats Généraux : - Madame Jocelyne ABOH-KPADE
-Messieurs : * Nestor DAKO
* Antoine BANKOLE.

.../...

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions des intéressés et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 20 DECEMBRE 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de
la Coordination de l'Action
Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice, de la Législation
et des Droits de l'Homme,

Ismaël TIDJANI-SERPOS.-

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MJLDH 4 MF 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSES 4 JO 1.-